

KIMOCE
Société anonyme
au capital de 305 000 Euros
Siège social : 68200 MULHOUSE
26, rue Victor Schoelcher
382 863 710 R.C.S. MULHOUSE

Assemblée générale ordinaire annuelle du 23 janvier 2009

Rapport du Président du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition du conseil d'administration
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Pour la première partie de ce rapport relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration, en tant que Président de cet organe collégial, j'ai disposé des informations et documents nécessaires pour son élaboration.

S'agissant de la partie du rapport consacrée au contrôle interne, ma fonction de Directeur Général m'a permis d'accéder aux documents et de procéder auprès des services concernés aux investigations nécessaires pour vous rendre compte et, comme Président, j'ai consulté le conseil d'administration.

Il est précisé que la société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

* *
*

4

1. COMPOSITION, PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Composition du conseil d'administration

Votre conseil d'administration est composé de trois membres.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Monsieur Patrick HETT :

- Fonction principale exercée dans la société : Président Directeur Général

- Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

- Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- . Gérant de la SCI ALIZEE

- . Gérant de la SCI PACIFIC

- . Gérant de la société IS4NET (ISFORNET)

- . Président de la société par actions simplifiée KIMOCE GROUP

- Madame Geneviève HETT :

- Fonction principale exercée dans la société : Administrateur

- Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

- Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- . Administrateur de la société GRILLAGES HETT

- . Administrateur de la société GAMECA

- Monsieur Moreno RAGAGNIN :

- Fonction principale exercée dans la société : Administrateur – Directeur Général Délégué
– Directeur Technique

- Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

- Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- . Néant



Il est précisé que le nombre d'actions devant être détenues par chaque administrateur est fixé à un. Tous les administrateurs sont propriétaires d'un nombre d'actions au moins égal à ce minimum.

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni six fois, à savoir le 02 octobre 2007, le 19 novembre 2007, le 31 janvier 2008, le 19 mai 2008, le 21 juillet 2008 et le 30 septembre 2008.

Tous les administrateurs en fonction étaient présents auxdites réunions.

1.3. Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués par lettre simple.

Conformément à l'article L 823-17 du Code de Commerce, le commissaire aux comptes a été convoqué à la réunion du conseil qui a arrêté les comptes annuels.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se sont déroulées au siège social.

1.6. Comités spécialisés

Aucun comité spécialisé n'a été mis en place à ce jour.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des conseils d'administration ont été établis à l'issue de chaque réunion.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1. Rappel des objectifs du contrôle interne et de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actions de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise

- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Compte tenu de sa taille, la société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Le contrôle interne et la gestion des risques mis en œuvre reposent sur l'organisation des méthodologies suivantes :

2.2. Organisation générale du contrôle interne et de la gestion des risques

Le contrôle interne et la gestion des risques sont assurés par :

- un système comptable interne, tenu par Madame Delphine GERMAIN, qui procède aux opérations de saisies sur la base des pièces comptables et des mouvements financiers

- l'intervention du Cabinet d'Expertise-Comptable KAPPA CONSULTANTS, avec pour mission la reprise des saisies de Madame Delphine GERMAIN, sur support informatique, puis la révision des comptes, les écritures d'inventaire et l'élaboration du bilan ; l'établissement des paies et des charges sociales est également effectué par le Cabinet d'Expertise-Comptable KAPPA CONSULTANTS.

2.3. Mise en œuvre du contrôle interne et de la gestion des risques

La supervision du contrôle interne et de la gestion des risques est effectuée directement par le Directeur Général.

2.4. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la direction générale qui en confie l'exécution au service comptable et en contrôle l'application.

La révision comptable est effectuée par le Cabinet d'Expertise-Comptable KAPPA CONSULTANTS.

2.5. Appréciation par le Président du conseil d'administration des mesures mises en place

Le Président du conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne et une gestion des risques efficaces.



3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

4. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

S'agissant du mode de fonctionnement des assemblées, des principaux pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires, de la description des droits des actionnaires, ainsi que des modalités de l'exercice de ces droits, il est renvoyé aux dispositions des statuts de la société.

* *
*

Conformément aux dispositions légales, le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 10 décembre 2008 et fera l'objet d'un rapport du commissaire aux comptes joint au rapport général sur la partie du présent rapport consacrée aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce, le Commissaire aux Comptes attestera également de l'établissement des autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de Commerce.

Le Président du conseil d'administration

